



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2025/06

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 1

« Commande publique »

Séance du Conseil Municipal du 11 février 2025 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

SOUS-DOMAINE : 1.1

« Marché public »

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Armelle DE RIVOYRE, Pierre DELPERIE, Régine SEJALON, Stéphane SAOUMA, Frédéric DAUVIN, Axelle FOUGA, Sabrina MAHIEU, Myriam MECHRAOUI
Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET :
Réparation des pierres du porche de l'église

Absent s :

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

**Le nombre de
conseillers
Municipaux en service
est de : 11**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les dégradations constatées sur les pierres encadrant le porche de l'église.

Une expertise a été sollicitée auprès de l'entreprise CHEVRIN-GELI, entreprise locale (Castelnaudary) réputée et spécialisée dans la restauration de bâtiments anciens.

Les réparations nécessaires impliquent le remplacement de 5 pierres d'assises du jambage droit du porche, la reprise de tous les joints et un ragréage au mortier pierre.

Le devis présenté par l'entreprise CHEVRIN-GELI s'élève à 7 584,64€ HT.

**CONVOCAION C.M.
EN DATE DU :**
04/02/2025

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

**AFFICHAGE EN DATE
DU :** 12/02/2025

APPROUVE le devis présenté d'un montant de 7 584,64 € HT et confie les travaux à l'entreprise CHEVRIN-GELI spécialisée dans la restauration de bâtiments anciens.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :** 12/02/2025

ADOpte À L'UNANIMITE ;

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
PREFECTURE LE :**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

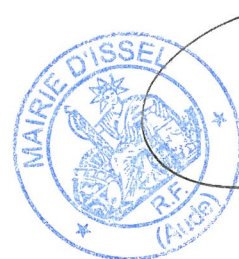
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

**PAR PUBLICATION
LE :**

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 11 février 2025

Le secrétaire de séance
Christophe BRUNEL



Le Maire d'ISSEL,
Henri POISSON

PAR DELEGATION	
LE :	AGEDI
Dépôt PREFECTURE DE CARCASSONNE	
(signature)	Contrôle de légalité
Prénom NOM	
Date de réception de l'AR: 17/02/2025	
011-211101753-20250211-DE_2025_006-DE	